

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

## L'EXPÉDITION DE PIÈCES D'HELICOPTÈRE À DESTINATION DE L'IRAN—LA LIBÉRATION D'OTAGES AMÉRICAINS

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount):** Monsieur le Président, la députée d'Hamilton-Est vient de me rappeler qu'un travail d'homme ne devrait jamais être confié à un enfant.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Beatty:** Asseyez-vous alors.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Johnston:** Ma question porte sur un autre sujet, monsieur le Président. En l'absence du secrétaire d'État et du premier ministre, je l'adresserai au vice-premier ministre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crosbie:** Où est la gardienne, Don?

**M. le Président:** A l'ordre. Le député.

**M. Johnston:** En septembre 1985, monsieur le Président, quatre jours après que la société Pratt & Whitney a reçu une commande de l'Iran pour des pièces d'hélicoptères, un otage américain a été libéré. Le 2 novembre de cette année, un otage américain a été libéré environ deux semaines après que cette société a expédié des pièces d'hélicoptères à l'Iran. Le vice-premier ministre est-il d'accord avec cette chronologie des événements? Le gouvernement croit-il ou soupçonne-t-il qu'il y a une relation entre les expéditions de Pratt & Whitney à l'Iran et la libération d'otages américains?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Le député fait là un grave procès d'intention, mais le gouvernement et moi-même nous inscrivons en faux.

## LES CONSULTATIONS ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount):** Monsieur le Président, le vice-premier ministre ne cesse depuis quelques jours de refuser de répondre à une question très simple, à savoir: Le gouvernement canadien a-t-il reçu de la part du gouvernement américain des instances ou a-t-il été consulté au sujet de l'émission de permis d'exportation pour ces pièces destinées à l'Iran?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question à la Chambre lundi, et la réponse est non.

\* \* \*

## REVENU CANADA

## LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LES PROPOS DU DÉPUTÉ DE SAINT-LÉONARD—ANJOU

**M. John A. MacDougall (Timiskaming):** Monsieur le Président, c'est au ministre du Revenu national que je m'adresse.

## Questions orales

Hier, comme en fait foi le hansard à la page 1275, le député de Saint-Léonard—Anjou a déclaré ce qui suit:

Ce matin, une dame a téléphoné, à ma demande, au bureau de Revenu Canada à Montréal. Elle a donné mon nom, mon numéro d'assurance social, mon adresse et ma date de naissance. Elle a eu accès à ma déclaration d'impôt de 1985.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a vérifié les faits et si c'est bien ainsi que les choses se sont passées?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national):** Comme la Chambre devait s'y attendre, monsieur le Président, j'ai pris très au sérieux les instances de mon collègue. J'ai fait procéder à une enquête très rigoureuse. Comme mon collègue l'a dit, une personne a placé des appels à 10 h 43 et à 10 h 59. Notre ministère a les moyens d'authentifier et de découvrir quel employé a eu accès au dossier de tel ou tel contribuable. Ce que mon collègue de Saint-Léonard—Anjou n'a pas dit, cependant, c'est que la personne qui a téléphoné a fourni trois autres renseignements importants pour établir la validité de sa demande. Elle a donné ces renseignements spontanément ou à la demande du fonctionnaire, avec exactitude. Les renseignements figuraient sur la déclaration d'impôt du député et en raison des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant le secret, je ne les communiquerai pas à la Chambre. Je sais que le député n'y tient pas non plus.

Cependant, je tenais à rétablir les faits, non pas pour minimiser la gravité de ce qui s'est produit, mais pour signaler à mon collègue le député de Saint-Léonard—Anjou qu'il n'a pas en l'occurrence raconté toute l'histoire et qu'en procédant ainsi, il a indûment alarmé des millions de Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Les députés constatent qu'à la suite de cet échange de questions et de réponses, le député souhaite prendre la parole. Il veut probablement soulever la question de privilège. Je rappelle à la Chambre que par suite des modifications apportées au Règlement il y a quelques temps, le député ne saurait pour le moment soulever la question de privilège. Je tiens néanmoins à lui assurer qu'il aura ultérieurement l'occasion de se faire entendre.

Le député désire-t-il poser une question supplémentaire?

## LA RÉPONSE DU MINISTRE

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. J'ai dit hier qu'une dame a téléphoné et qu'après avoir donné mon numéro d'assurance sociale, mon adresse et ma date de naissance, elle a eu accès à ma déclaration d'impôt sur le revenu de 1985. Voilà précisément ce que j'ai dit. La différence entre les propos du ministre et les miens...